

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--:--

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET,

Absents excusés : Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Jean-Louis PUECH, Thierry VIEULES, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Valérie VITHE à Colette VEROLLET, Jean-Louis PUECH à Jean-Pierre LANNES, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--:--

Membres en exercice : 29. Membres présents : 22. Nombre de votes : 26.

-Date de la convocation : 30/10/2024 - date d'affichage : 30/10/2024.

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~

Délibération n° 2024/81

Objet: « Développement des activités de pleine nature : sentiers de randonnée et sites d'escalade d'intérêt communautaire » - Mise à jour de la liste des sentiers de randonnée et des sites d'escalade

Le Président rappelle que lors du Conseil du 15 mars 2018, la CCMAV a approuvé la modification des statuts visant à ajouter au titre des compétences facultatives, la compétence « Développement des activités de pleine nature : sentiers de randonnée et sites d'escalade d'intérêt communautaire ».

Puis, par délibération du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a validé l'adoption d'une note définissant l'intérêt communautaire en précisant les conditions de mise en œuvre de ladite compétence (annexe 1) et d'une liste de sentiers de randonnée et de sites d'escalade relevant de l'intérêt communautaire (annexe 2).

Ces dernières années, avec l'appui de financements extérieurs, la CCMAV a continué à aménager des sentiers de randonnée et a créé un pôle nature et escalade à Mont-Roc en prenant en compte l'intérêt communautaire.

Par conséquent, le Président propose de mettre à jour la liste des sentiers de randonnée et des sites d'escalade d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la CCMAV,
- Ouï Monsieur le Président en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la liste des circuits et sites d'escalade déclarés d'intérêt communautaire à compter du 7 novembre 2024, annexée à la présente délibération.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20241107-07112024_81-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 8 novembre 2024.